6

5-10-1953

KORT OVERZICHT COMITE DE DIRECTION

5 - 10 - '53

(over rapport Econ.Werkgroep 2.10.1953) II
(voortzetting van discussie C.d.D. 3.10.1953)

(De discussies over het economisch rapport worden voortgezet)

A. Italië zet belang van rapport uiteen. Italië wil veel "harmonisatie", ook b.v. voor belastingen, en ook meer bevoegdheden aan de Gemeenschap dan louter "avis", ook "recommendations" en zelfs "décisions". Systeem van sauvegarde moet niet restrictief, maar expansief zijn.
Stelt voor: Hoofdstuk I - VI aannemen; VII terugverwijzen.
(Tekst van deze rede zal later volgen).

B. Voorzitter stelt voor Hoofdstukken I - VI in rapport aan de Ministers over te nemen en VII ter verbetering terug te verwijzen, niet voor herhaling der discussies, doch voor scherpere formuleringen (aanvaard).

C. Duitsers willen graag ook Europese Fonds laten bekijken-samen tussen Economische Werkgroep en Financiële Commissie (aanvaard).

D. Ook de Franse rede van 3.10.1953 zal worden gestencild (volgt later).

P.S. In de thans dus afgesproken nadere bijeenkomst van de Economische Werkgroep (hedenmiddag 16 uur) zullen de Nederlandse leden het bijgaande voorstel (gemerkt VII) indienen; het is reeds à titre personnel onder de delegaties verspreid.

S-11-1327-120-10-'53

© Collectie Griffiths (Universiteit Leiden) inv.nr. None
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/G01368

Bijlage VII 5-10-'53

COMMISSION ECONOMIQUE

Aide-mémoire
présenté par la Délégation néerlandaise
(Rome, le 5 octobre 1953)

I. Il semble que le paragraphe VII du Rapport, du 2 crt., trop vague pour être remis à la Conférence des Ministres des Affaires Etrangères à La Haye, pourrait être utilement et aisément amélioré par une classification logique des points de vue et des suggestions divergentes.

II. C'est pourquoi la délégation néerlandaise suggère une nouvelle redaction du dit paragraphe VII, selon les lignes générales suivantes :

1. Constater l'accord sur les "Objectifs généraux" du Par. 1
2. Constater l'accord sur le "But final" du Par. II.
   - pour les réserves françaises et luxembourgeoises, voir le no. 6 ci-dessous.
3. Constater l'accord sur le principe de "politique compatible etc" formulé dans le Par. III.
   - pour la réserve italienne, voir le no. 5 ci-dessous.
4. Constater l'accord sur la préférence à l'intégration générale sur l'intégration par secteurs, et sur le "principe" du commencement du Par. IV.
   - pour les suggestions des délégations belge, luxembourgeoise, et néerlandaise, et pour les réserves et les suggestions françaises et italiennes, et les arguments allemands, voir plus tard.
5. Donner une formule, ou des formules alternatives, en ce qui regarde l'harmonisation entre les politiques nationales, dont parle le Par. III (voir le no. 3 ci-dessus)
   - ici pourrait être discuté la réserve italienne du Par. III, ainsi que les suggestions allemandes et belges du Par. VII et de l'annexe belge, et les autres suggestions, faites par les délégations.
6. Donner des formules alternatives, selon les points de vue des différentes délégations, sur la libre circulation des marchandises, des services, des capitaux et des personnes :

   a) Marchandises
   Voir les suggestions belges, luxembourgeoises et néerlandaises, la réserve générale que le Grand Duché y a ajouté, les points 2, (4 ?), et 5 de la déclaration française du Par. IV, la déclaration française du Par. VII, les sugges-

tions allemandes (avis, recommandations, lois), la déclaration italienne du Par. VII et IV (doubles prix)[1])

b. Capitaux

voir les suggestions françaises du point no. 3 du Par.IV et les remarques allemandes du même Par. IV.

c. Personnes
voir les réserves luxembourgeoises et françaises dans le Par. II et les remarques italiennes du Par. IV.

d. Services
voir la remarque italienne sur les transactions invisibles du Par. IV.

7. Préciser les points de vue sur les mesures de sauvegarde et de compensation.
voir les alternatives:
a. différences pour les cas de difficultés de payements d'une part, et les "troubles fondamentaux" d'autre part,
b. système préventif ou bien répressif;
c. mesures restrictives ou bien expansives.

8. Marquer l'accord sur le Fonds européen, en détailler les suggestions divergentes.

9. Attributions et tâches:
a. avis, propositions, recommandations, lois
b. suggestions sur le Conseil exécutif européen, Conseil de Ministres nationaux, Parlement.

10. Suggestions pour des formules ou réserves générales:
- réserve générale Luxembourgeoise;
- suggestion française sur les investissements;
- (aussi pour la libre concurrence ??).

11. Suggestion sur le Rapport annuel.
- suggestion néerlandaise dans l'article I des articles néerlandais.

12. Il semble préférable de ne pas toucher aux questions de la Cour et de l'arbitrage: on les peut laisser à la commission institutionnelle ou à la Conférence de La Haye.

.-.-.-.-.-.-.

[1]) Il semble que pour le moment les problèmes de la relation avec les Pays tiers ont été suffisamment éclaircis dans le Par. V.